

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCES DE LA CONSTRUCTION

LOT 1 :
ASSURANCES TOUS RISQUES CHANTIER (TRC) ET
DOMMAGE OUVRAGE (DO) POUR LA CONSTRUCTION DU
POLE D'ECONOMIE CIRCULAIRE DE SAINT-GEOURS DE
MAREMNE

LOT 2 : ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER (TRC) POUR
LE DEMANTELEMENT ET L'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE
UNITE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES (UIOM)
DE MESSANGES – PSE : ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE
(DO)

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 19 novembre 2026 à 12:00

SITCOM Côte Sud des Landes
62 Chemin du Bayonnais
40230 BENESSE MAREMNE

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Comptable assignataire des paiements	3
3 - Objet de la consultation	3
4 - Lieux d'exécution	3
5 - Etendue de la consultation	3
5.1 - Type et forme de marché	3
5.2 - Décomposition du marché	3
5.3 – Variantes	4
5.4 – Prestations supplémentaires éventuelles	4
5.5 - Nomenclature.....	4
6 - Conditions de la consultation	4
6.1 - Délai de validité des offres	4
6.2 - Forme juridique du groupement	4
6.3 - Variantes.....	4
7 - Conditions relatives au marché public.....	4
7.1 – Calendrier.....	4
7.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
8 - Contenu du dossier de consultation	5
9 - Présentation des candidatures et des offres	5
9.1 - Documents à produire.....	5
9.2 – Connaissance du risque.....	7
10 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
11 - Examen des candidatures et des offres	8
11.1 - Sélection des candidatures.....	8
11.2 - Attribution des lots	8
11.3 - Suite à donner à la consultation.....	9
12 - Renseignements complémentaires.....	9
12.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
12.2 - Procédures de recours.....	9

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme :

SITCOM Côte Sud des Landes – 62 chemin du Bayonnais – 40230 BENESSE MAREMNE

<https://www.sitcom40.fr>

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : Monsieur le Président du SITCOM

2 - Comptable assignataire des paiements

SGC Saint Vincent de Tyrosse

6 Allée des Magnolias

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

3 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne des prestations d'assurance construction, tous risques chantier et dommage-ouvrage pour deux opérations de travaux.

4 - Lieux d'exécution

LOT 1 : Assurances tous risques chantier (TRC) et dommage ouvrage (DO) pour la construction du Pôle d'économie circulaire de Saint-Geours-de-Maremne

SITCOM Côte sud des Landes

Pôle d'Economie Circulaire

140 rue des Arrigans

40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE

LOT 2 : Assurance tous risques chantier (TRC) pour le démantèlement et l'aménagement de l'ancienne unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Messanges – PSE : assurance dommage-ouvrage (DO)

SITCOM Côte sud des Landes

Centre de transit, ex-UIOM

Route d'Azur

40660 MESSANGES

5 - Etendue de la consultation

5.1 - Type et forme de marché

La procédure de passation utilisée est celle de la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et suivants du Code de la commande publique.

5.2 - Décomposition du marché

Le marché se décompose comme suit :

Lots	Désignation
01	Assurances tous risques chantier (TRC) et dommage ouvrage (DO) pour la construction du Pôle d'économie circulaire de Saint-Geours de Maremne
02	Assurance tous risques chantier (TRC) pour le démantèlement et l'aménagement de l'ancienne unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Messanges – PSE : assurance dommage-ouvrage (DO)

Le candidat pourra répondre au lot 1, au lot 2, ou aux deux lots.

5.3 – Variantes

Sans objet.

5.4 – Prestations supplémentaires éventuelles

La réponse aux PSE imposées par l'acheteur est obligatoire.

L'acheteur décide d'affermir ou non les PSE lors de l'attribution du marché.

5.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Désignation
01 66510000 Services d'assurances	Construction du pôle d'économie circulaire de Saint-Geours-de-Maremne Assurance Tous Risques Chantier (TRC) : 66513200-1 Assurance Dommages Ouvrage (DO) : 66510000-3
02 66510000 Services d'assurances	Démantèlement et aménagement de l'ancienne unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Messanges Assurance tous risques chantier (TRC) : 66513200-1 PSE Assurance Damage-ouvrage (DO) : 66510000-3

6 - Conditions de la consultation

6.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

6.3 - Variantes

Les candidats pourront proposer des variantes sous réserves d'avoir présenté une offre de base.

7 - Conditions relatives au marché public

7.1 – Calendrier

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Décembre 2026

Durée prévisionnelle des travaux :

Lot n° 1 : 14 mois hors période de préparation du chantier

Lot n° 2 : 28 mois hors période de préparation du chantier

7.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

8 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Le règlement de la consultation du marché assurance ;

Le Cahier des Clauses Particulières du marché assurance et ses annexes ;

La charte des achats responsables du Sitcom Côte sud des Landes, à titre d'information

Pour chaque lot :

Le cadre de la proposition tarifaire à compléter par le candidat

Le dossier de permis de construire.

Les CCTP des marchés de travaux

Les pièces graphiques

Le RICT

Le rapport d'étude de sol

L'acte d'engagement n'est pas joint au DCE : il sera adressé au candidat dont l'offre aura été retenue.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications sur la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

9.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices et le chiffre d'affaires relatif aux services d'assurances Tous Risques Chantier et / ou Dommages Ouvrage (selon le lot considéré) auxquels se réfère le marché et réalisé au cours des trois derniers exercices ; tout document permettant d'attester la solvabilité du candidat.	Non

Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, les titres et/ou qualification des interlocuteurs désignés par le candidat,	Non
Pouvoir signé par la personne morale autorisant le candidat à l'engager	Oui
En cas de groupement conjoint : les délégations consenties par les co-assureurs à l'apérateur : chaque membre du groupement devra fournir chacune des pièces mentionnées au présent règlement.	Non
Liste des principaux services d'assurances effectués au cours des trois dernières années, notamment des références significatives en relation avec l'importance et/ou la nature du projet ou de complexité équivalente : TRC, DO	Non
Les agréments administratifs délivrés par les autorités compétentes (Orias et/ou Banque de France Autorité de Contrôle Prudentiel,...)	Non
Pour les intermédiaires d'assurances : mandat de la Compagnie représentée, attestation d'assurance RC et de caution financière, attestation d'inscription au fichier ORIAS	Non
Attestation d'assurance RC de la Compagnie d'assurance pour les risques professionnels	Oui

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Pour chaque lot : La proposition tarifaire et son annexe listant les réserves émises par le candidat. La co-assurance devra être formée à 100 %. A ce titre, le nom de la compagnie apéritrice, des co-assureurs et le montant de leurs participations indiqués en pourcentage sont obligatoires. Le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. Le détail du calcul est à joindre à l'offre. Franchises par sinistre et plafonds applicables aux garanties complémentaires et PSE	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Non
Le mémoire technique du candidat comprenant : Ses conditions particulières ; Une note de couverture détaillée ; Descriptif exhaustif de l'assurance DO et de ses options ; garanties, fonctionnement des plafonds (épuisement et reconstitution éventuel), délais et validité Descriptif exhaustif de l'assurance TRC et de ses options ; bénéficiaires, événements et biens garantis, plafonds (dont époussement et reconstitution), délais et validité	Non

Un mémoire de gestion présentant les modalités de procédure de gestion des contrats et des sinistres et contenant notamment : Un organigramme des intervenants sur ce dossier et une présentation succincte de leurs compétences, leur CV Le nom du principal contact et les procédures à suivre selon les cas de figures pour solliciter les garanties couvertes le cas échéant Convention de règlement Tous autres documents à l'initiative du candidat permettant de mieux appréhender son offre	Non
---	-----

9.2 – Connaissance du risque

Les candidats déclarent avoir eu connaissance de tous les renseignements nécessaires à une juste appréciation des risques.

10 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document : **Jeudi 19 novembre 2026 à 12:00**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SITCOM Côte sud des Landes - 62 Chemin du Bayonnais - 40230 BENESSE MAREMNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par M. le Président du Sitcom.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats qui pour signer électroniquement leur offre, doivent disposer d'un certificat de signature électronique qualifié, conforme au règlement eIDAS, accessible soit :

- **Via la plateforme Demat AMPA** : Si vous êtes déjà inscrit sur Demat AMPA, vous pouvez générer une clé de signature directement depuis votre espace personnel. Pour les nouveaux utilisateurs, l'inscription est gratuite et permet d'obtenir un certificat de signature valide pour la durée du marché.
- **Via un prestataire agréé** : Vous pouvez également vous procurer un certificat auprès d'un prestataire de services de confiance (comme DocuSign, Yousign, Universign, etc.), en veillant à ce qu'il soit reconnu par la plateforme de dépôt des offres.

Pour toute question ou assistance, consultez le guide utilisateur de Demat AMPA ou contactez le support technique de la plateforme.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Les candidats sont informés qu'après attribution, l'acheteur pourra procéder à la signature manuscrite du marché.

11 - Examen des candidatures et des offres

11.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

11.2 - Attribution des lots

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et par ordre de priorité :

Critères	Pondération
1-Tarifification (tous frais compris)	50 %
2- Conditions contractuelles et notamment plafonds de garanties et montants des franchises, réserves et champs d'exclusion, conditions de prolongation et de résiliation proposées par le candidat	45 %
3-Modalités de prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion des sinistres	5 %

L'Acheteur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des décompositions du prix forfaitaire qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'acheteur pourra engager des **négociations**. Les candidats en seront informés via le profil acheteur dans le délai de **cinq** jours.

La négociation se fera avec les deux candidats les mieux classés sur une période de dix jours durant laquelle ils devront se rendre disponibles. Les échanges se feront par écrit par l'intermédiaire du profil d'acheteur. La négociation portera **sur le prix**.

Toutefois, conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, **l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation**.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Les candidats seront informés via le profil d'acheteur. Le délai imparti par l'Acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le SITCOM adressera l'acte d'engagement à l'attributaire qui disposera d'un délai de 10 jours pour le compléter et le signer.

12 - Renseignements complémentaires

12.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Ce délai est décompté à partir de la date de publication des modifications sur la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

12.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interregional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux (CCIRA)
Cité administrative
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tél : 05 54 68 99 56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr